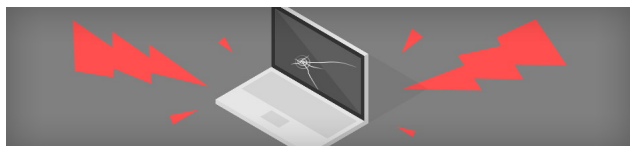


PC de la Région Grand-Est : que faire en cas d'incident ?

Écrit par Administrator
Lundi, 06 Janvier 2020 09:13 -



Depuis 2019, la Région Grand-Est a fourni un PC au lycéens de la Région.

Il s'agit des PC obtenus depuis septembre 2019, et non des PC achetés entre 2018 et août 2019 (avec un logo Grand-Est sur la coque).

En cas de problème logiciel :

Si votre système Windows est bloqué, instable, ou pose anormalement problème avec des logiciels, la Région Grand-Est a fourni avec ses PC une assistance et une assurance pour tout souci logiciel.

Vous pouvez joindre cette assistance technique au numéro indiqué sur le document remis avec le PC. Le lycée peut vous le re-communiquer.

En cas de problème de connexion au lycée :

L'informaticien du lycée (l'AED TICE) M. Nizet est à votre disposition pour chercher à résoudre les difficultés.

En cas de sinistre matériel (casse ou autre dégât) :

Il convient de contacter l'assurance personnelle de l'auteur de l'incident ou du propriétaire dans les plus brefs délais. La Région ne fournit pas d'assurance couvrant les aspects matériels.

Vous pouvez récupérer l'attestation d'achat sur le site de la Région en suivant ce lien : gesmat.monbureaunumerique.fr/recepisse

L'identifiant (numéro de série) se trouve sur l'emballage d'origine et au dos du PC. En cas de

PC de la Région Grand-Est : que faire en cas d'incident ?

Écrit par Administrator

Lundi, 06 Janvier 2020 09:13 -

difficulté pour le retrouver, s'adresser à M. Nizet.

En cas de vol :

Même recours qu'en cas de sinistre matériel. Contactez votre assurance.

Il est également requis d'effectuer un dépôt de plainte en gendarmerie pour que l'assurance couvre l'incident.